

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/18

Reçu en Préfecture le : 22/11/18

CERTIFIÉ EXACT,

# Séance du lundi 19 novembre 2018 D-2018/489

### Aujourd'hui 19 novembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

#### Excusés:

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Stéphanie GIVERNAUD

# Lycée Horticole Professionnel Camille Godard. Gratification de stage versée aux élèves. Année scolaire 2018/2019. Autorisation.

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la séance du 12 Juillet 2018 du Conseil d'Administration du lycée horticole professionnel Camille Godard de la Ville de Bordeaux, il a été décidé de reconduire pour l'année scolaire 2018-2019, le dispositif de gratification de stage.

La gratification est attribuée aux élèves effectuant :

- des travaux pratiques hebdomadaires sous la responsabilité des moniteurs,
- des stages effectués dans les unités de gestion des espaces verts de la la Direction des Espaces Verts de Bordeaux Métropole.

Les critères d'attribution de cette gratification sont définis comme suit :

- effectuer un stage au sein de la Direction des Espaces Verts de Bordeaux Métropole,
- obtenir une note de stage supérieure ou égale à 12/20,
- ne pas comptabiliser d'absence injustifiée,
- recueillir l'avis favorable préalable du Conseil des Professeurs.

Cette gratification pourra être minorée de 50 % ou supprimée en raison du manque de travail ou du mauvais comportement de l'élève en classe, dûment constaté.

En conséquence, elle sera versée au semestre scolaire en fonction des critères préalablement cités, soit :

- Pour les élèves des classes de 3°, CAP, 2<sup>ndes</sup>, effectuant des travaux pratiques hebdomadaires sous la tutelle des professeurs :
  - o 91,50 euros au 1<sup>er</sup> semestre, soit entre septembre 2018 et janvier 2019,
  - o 91,50 euros au 2<sup>nd</sup> semestre, soit entre février et juin 2019.
- Pour les élèves des classes de Premières et Terminales BAC PRO, effectuant des stages d'une semaine dans les unités de gestion des espaces verts de la Direction des Espaces Vert de Bordeaux Métropole :
  - o de 61 euros par stage.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole professionnel Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur Le Maire à imputer les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Tranche P038O00T16.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Magali FRONZES